

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Résolution numéro CA25 13 0262 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 étages, à l'intersection des rues Bélanger et d'Avila, sur le lot numéro 1 125 337 du cadastre du Québec, dans la zone Hm-2620

AVIS est donné que le 1^{er} octobre 2025, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA25 13 0262, autorisant la construction la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 étages, à l'intersection des rues Bélanger et d'Avila, sur le lot numéro 1 125 337 du cadastre du Québec, dans la zone Hm-2620, adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2025, en vertu du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2).

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Fait à Montréal, le 1^{er} octobre 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate